



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
Haut Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > La HACA et l'ANRT concluent un accord sur les télécommunications mobiles convergentes

[A](#) [1] [A](#) [1]



La HACA et l'ANRT concluent un accord sur les télécommunications mobiles convergentes

La HACA et l'ANRT ont signé, mercredi 1er août 2012, un accord relatif à l'harmonisation des attributions de fréquences de radiodiffusion et des services mobiles au Maroc avec celles des pays voisins.

Conclu en présence de Mme Amina Lemrini Elouahabi, Présidente de la HACA, de M. Jamal Eddine Naji, Directeur Général et de M. Azdine El Mountassir Billah, Directeur Général de l'ANRT, cet accord porte également sur l'examen des moyens relevant des attributions des deux institutions devant permettre l'activation du processus de transition de la télévision analogique terrestre au numérique, en coordination avec les autorités gouvernementales compétentes.

Au vu de la convergence d'une partie de leurs domaines d'actions respectifs, les deux institutions se concertent de manière périodique dans le but d'harmoniser l'attribution des fréquences des services de radiodiffusion télévisuelle et des télécommunications mobiles au Maroc avec les attributions de fréquences aux mêmes services au niveau régional et notamment dans les pays européens voisins. Le but étant de faciliter la coordination des fréquences et leurs utilisation dans les pays de la région et particulièrement aux zones frontalières.

Dans l'optique de la préparation d'un plan d'action de transition de la télévision analogique à la télévision numérique terrestre, les deux institutions ont également convenu de coordonner leurs actions avec les autres acteurs concernés dans l'objectif de prendre les décisions adéquates à même de réussir cette transition dans le délai adopté par la Conférence Régionale de Radiocommunications - Genève 2006.

Soulignons que la coopération bilatérale engagée depuis 2006 entre les deux instances, vise fondamentalement le développement d'un mode de régulation coordonné et approprié aux mutations technologiques actuelles, tenant compte des perspectives de la convergence, dite «numérique», des techniques des télécommunications et de la communication audiovisuelle.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>